

la préposition *de*? Il est certain que l'on dit : « Il ne m'épouvantera pas *par* ses menaces ; » Voltaire cependant a dit dans *la Henriade* (ch. IV) :

Le superbe d'Aumale, et Nemours, et Brissac,

D'un coupable parti défenseurs intrépides,
Épouvaient Valois de leurs succès rapides.

Et Laveaux est d'avis que ces deux exemples font voir qu'*épouvanter par* se dit des choses qui tendent directement à causer l'épouvante, et *épouvanter de*, de celles qui ne causent d'épouvante qu'indirectement, et à cause des suites qu'elles peuvent avoir.

Malgré cela, nous pensons que la préposition *par* est le régime qu'on emploie le plus fréquemment ; néanmoins nous n'oserons pas condamner la préposition *de*, dont l'emploi, en pareil cas, semble plutôt réservé aux poètes qu'aux prosateurs.

— L'Académie reconnaît, en 1835, les deux régimes, et semble confirmer par ses exemples la distinction établie par Laveaux : « Il l'épouvan-
« tait *par* ses menaces. Il les épouvaient *de* ses triomphes rapides. » Enfin elle dit avec le pronom personnel : « Il s'épouvan-
« tait *pour* peu de chose, *de*
« peu de chose. » A. L.

ERMITE, ERMITAGE. La lettre *h* des mots *hermite*, *hermitage*, dit Domergue, a paru inutile à l'Académie, qui l'a retranchée dans l'édition de 1798. En effet, cette lettre, dans notre orthographe, est ou le signe de l'aspiration, comme *la haine*, *le héros*, ou seulement un signe étymologique, comme *l'homme*, *l'honneur*, qui dérivent des mots latins *homo*, *honor* : or, dans *hermite*, *hermitage*, la lettre *h* n'est point le signe de l'aspiration, puisqu'elle est nulle ; elle n'est pas non plus un signe étymologique, car elle ne se trouve dans les racines de ces deux mots, ni en grec ni en latin (*ἔρημις*, et *eremita*). (*Journal de la langue française*, p. 298, 1^{er} janvier 1785.)

Trévoux, Féraud, Gattel, Planche, Noël et Boiste sont également d'avis qu'il ne faut point faire usage de la lettre *H*.

— L'Académie, en 1835, admet les deux manières d'écrire ; mais celle que nous adoptons ici paraît la meilleure. A. L.

ERUPTION, IRRUPTION. Ces deux mots sont quelquefois confondus, et cependant leur signification est bien différente.

Eruption se dit de toute sortie prompte et avec effort : « *L'éruption*
« d'un volcan, des dents, de la petite vérole. » — « Dans le temps de la
« première *éruption* du Vésuve, les feux n'auraient-ils pas plutôt percé
« dans les plaines et aux pieds des montagnes. » (Buffon.) — « Il importe
« que les enfants s'accoutument d'abord à mâcher ; c'est le meilleur moyen de
« faciliter *l'éruption* des dents. » (J.-J. Rousseau.) — « La petite vérole
« s'annonce par une légère *éruption*. » (Voltaire.)

Irruption se dit de l'entrée soudaine et imprévue des ennemis dans

une contrée pour s'en emparer ou pour la ravager : « Les *irruptions* des
« Barbares dans l'empire romain. » — Se dit aussi de la mer qui répand ses
eaux sur les terres : « La terre élevée au dessus du niveau de la mer est au
« dessus de ses *irruptions*. » (Buffon.)

ÉRYSIPELE, subst. masc. Éruption superficielle, inflammatoire, qui s'étend
facilement sur la peau, et qui est accompagnée d'une chaleur âcre et brûlante.

Autrefois on écrivait *érésipèle*, et l'on faisait ce mot féminin : « Une
« grande *érésipèle* à la jambe la faisait beaucoup souffrir. » (*Vie de Mad.*
de la Vallière.)

Présentement l'Académie, Trévoux, Wailly, Gattel, etc., etc., écrivent
erysipèle, conformément à l'étymologie, et ne reconnaissent plus ce mot
que comme masculin.

— L'Académie, en 1835, écrit *érésipèle* ; et elle observe qu'autrefois on
écrivait *erysipèle*, ce qui était conforme à l'étymologie. Ainsi donc le mau-
vais usage semble avoir triomphé. Nous pensons cependant que l'Académie
en ce cas n'eût pas dû céder, et qu'il vaut mieux écrire ce mot de manière
à rappeler son étymologie, *érésipelas* ; c'est encore le plus sûr. A. L.

ESPERER. Ce verbe ne porte à l'esprit que l'idée d'une chose future : car
l'espérance ne peut avoir pour objet ni ce qui est actuel, ni ce qui est passé ;
il ne doit donc pas être suivi d'un verbe au passé ou au présent, comme dans
ces phrases : « *J'espère* que Pauline se porte bien, puisque vous ne m'en
« parlez pas. » (*Mad. de Sévigné*). — « L'erreur des libertins et des hérési-
« ques vient de ce qu'ils *espèrent* que les vérités de la foi se peuvent con-
« naître avec évidence. » (Mallebranche.)

Espérer n'était pas le terme propre ; ces écrivains auraient dû se servir,
soit du verbe *croire*, soit du verbe *penser*, ou *se flatter que*. (*Dict. crit.*
de Féraud.)

Il en est de même pour les verbes *promettre*, *compter*. Ainsi l'on ne
doit pas dire : « *Je compte* que vous *travaillez* à ce que je vous ai de-
« mandé ; » mais *que vous travaillerez*. (Trévoux et Féraud.)

— L'Académie ne donne point d'exemples qui puissent contredire ces asser-
tions ; et pourtant il nous semble que, pour le verbe *espérer*, l'usage et la logi-
que admettent une exception. Les Latins, de qui nous avons tant emprunté, se
servaient de cette tournure. Cicéron a dit avec le présent (*Epist. Fam. I, 6*) :
« Spero te mihi ignoscere ; » *J'espère que vous me pardonnez* ; et avec le
passé (*ad Attic. I, 1*) : « Spero me tibi causam probasse ; » *J'espère vous*
avoir convaincu. Pourquoi donc ces locutions seraient-elles incorrectes
dans notre langue ? Est-ce parce que le verbe *espérer* indique une chose
future ? Remarquons, dans toutes les phrases de ce genre, que l'idée subor-
donnée est une chose encore incertaine pour celui qui parle, une nou-
velle qu'il attend et qu'il désire, et par conséquent une chose à venir en
quelque sorte. On peut d'ailleurs expliquer cela par une ellipse facile :
« *J'espère (apprendre) que Pauline se porte bien.* » Nous ne voudrions

pas condamner cette locution qui dit autre chose que *je pense, je crois*. Voyez ce que nous avons déjà dit sur le mot *espoir*, t. I, p. 146, note 140. A. L.

ESSAIM, volée de jeunes abeilles, et par extension, grande multitude d'autres insectes; au figuré, foule qui s'agite.

Delille a dit :

Ainsi qu'aux sifflements des tempêtes rapides
S'atroupe un faible *essaim* de colombes timides.

Au figuré, l'Académie ne donne que cet exemple : « Un *essaim* de barbares. »

On lit dans Racine (*Esther*, act. I, sc. 2) :

Ciel ! quel nombreux *essaim* d'innocentes beautés !

Dans Delille :

Un *essaim* de douleurs bientôt nous environne,
La vieillesse nous glace, et la mort nous moissonne.

Dans Gresset :

Souvent l'*essaim* des folâtres amours,
Essaim qui sait franchir grilles et tours.

Dans Michaud :

L'*essaim* vif et joyeux des enfants du hameau.

Dans Dulard :

Au son des chalumeaux un *essaim* de bergères
Forme d'aimables chants et des danses légères.

On dit aussi l'*essaim* des jeux, l'*essaim* des ris, l'*essaim* des plaisirs.

ESTIMER. On peut joindre un adjectif à ce verbe. En voici des exemples : « Les miséricordes dont elle s'estimait indigne. » (Fléchier.) — « Ses voisins s'estiment plus heureux de son alliance. » (Massillon.)

Déjà sûr de mon cœur à sa flamme promis,
Il s'estimait heureux. (Racine, *Iphig.*, acte IV, sc. 4.)
Roxane s'estimait assez récompensée. (Le même, *Bajazet*, acte III, sc. 4.)

ÉTINCELER se dit au propre et au figuré. L'Académie ne donne que cet exemple : « Cet ouvrage étincelle d'esprit. » En voici d'autres qui le feront mieux connaître :

Prosterné près du trône où sa gloire étincelle,
Le chérubin tremblant se couvre de son aile.
(L. Racine, poème de la Grâce, chant IV.)

Mais déjà la fureur dans vos yeux étincelle. (Boileau, *le Lutrin*, chant III.)

Ainsi du Dieu vivant la colère étincelle. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 7.)

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de sublimes beautés. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Au spectacle insolent de ce pompeux outrage,
Ses farouches regards étincelaient de rage. (Corneille, *Pompée*, acte IV, sc. 1.)

ÉTINCELLE. L'Académie est aussi peu prodigue d'exemples pour ce substantif employé au figuré. En voici qui répareront cet oubli :

..... Ah ! si jamais ta nation cruelle

Avait de tes vertus montré quelque étincelle. (Voltaire, *Alzire*, acte II, sc. 2.)

De la Divinité les vives étincelles

Étalent sur son front des beautés immortelles. (Voltaire, *la Henriade*, chant VI.)

De l'esprit d'Apollon une vive étincelle

Des filles de mémoire anime les concerts. (Danchet.)

ÊTRE, il est. Voyez au mot *il*.

ÉVANGILE, subst. masc. Le plus grand nombre des grammairiens est d'avis que ce mot soit toujours masculin; cependant il y a des personnes qui veulent qu'il soit féminin quand il signifie tout le corps d'un évangile, et qu'il soit masculin quand il se dit de la partie d'un évangile qu'on lit à la messe : « On en est à la première évangile. »

Mais l'Académie a apparemment regardé cette distinction comme frivole, puisqu'elle met ce mot toujours au masculin.

Toutefois, du temps de Boileau, on faisait indifféremment *évangile*, dans la première acception, de l'un et l'autre genre.

L'*Évangile* au chrétien ne dit en aucun lieu :

Sois dévot; elle dit...

(Satire XI.)

Aujourd'hui ce mot est masculin dans l'une et l'autre signification. (Lemare, p. 370 de sa *Gramm.*; Laveaux, son *Dict. des diffic.*; Féraud, *Caminaide* et l'Académie dans son *Dict.*)

ÉVEILLER. Voyez *Réveiller*.

ÉVIER, subst. masc. Ce mot signifie une pierre en forme de table, et légèrement creusée, avec un conduit par où s'écoulent les eaux, les lavures, les immondices d'une cuisine. Beaucoup de femmes, quoique parlant assez bien leur langue, disent un *levier*, un *lavoir*, et c'est une rareté de les entendre dire un *évier*, qui est le terme propre.

ÉVITER. Ce verbe signifie *esquiver*, *fuir* quelque chose de nuisible ou de désagréable, *s'éloigner de*, et n'a point d'autre sens. On *évite* un coup, un piège; on *évite* un ennuyeux. « Pour *éviter* les tentations, il n'est pas bon d'y songer sans cesse. » (J.-J. Rousseau.) — « Le caractère de l'esprit juste est d'*éviter* l'erreur en *évitant* de porter des jugements. » (Condillac.)

Possédé d'un ennui qu'il ne saurait dompter,

Il craint d'être à soi-même, et songe à s'*éviter*.

(Boileau, *Épître V.*)

De combien de soupirs interrompant le cours,

Ai-je *évit*é vos yeux que je cherchais toujours !

(Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 8.)

Éviter n'a point de régime indirect; ainsi on ne saurait en faire usage dans le sens d'*épargner* : « *Éviter* quelque chose à quelqu'un, » présente donc une faute grave. En effet, si je dis à quelqu'un : *je veux vous éviter* cette peine, ce que j'énonce est en opposition avec ma pensée : car au lieu d'*éviter la peine* à la personne à qui je parle, je veux la prendre sur moi en la faisant *éviter*, ou en l'*épargnant* à cette personne. *Éviter une peine*,

un danger à quelqu'un, ne doit donc se dire dans aucune langue, parce que c'est contre le sens commun : est-il possible d'éviter une chose à ou pour quelqu'un, si l'on veut que la personne évite elle-même cette chose ?

On évite une chose purement et simplement, dit Domergue; mais on ne l'évite ni à soi ni aux autres, puisque éviter n'a point de régime indirect.

Nos bons écrivains ont employé le verbe épargner dans le sens qu'on veut donner à éviter, ou bien ils ont dit faire éviter :

Et vos refus cruels, loin d'épargner ma peine,
Excitent ma douleur, ma colère, ma haine. (Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 3.)

Un ruisseau par son cours, le vent par son haleine,
Peut à leurs faibles bras épargner tant de peines. (L. Racine, *la Religion*, ch. III.)

Et pour en amasser,
Il ne faut épargner ni crime, ni parjure. (Boileau, *Satire VIII*.)

Vous me pourriez sans doute épargner quelque peine,
Si vous vouliez avoir l'âme toute romaine. (Corneille, *Sertorius*, acte III, sc. 3.)

Je dois beaucoup, sans doute, au souci qui l'amène;
Mais enfin tu pouvais l'épargner cette peine.

(Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte IV, sc. 1.)

« Je me donne de la peine pour en épargner à nos Français, qui, généralement parlant, voudraient apprendre sans étudier. » (Voltaire.) — (Domergue, p. 343 de ses *Solut. gramm.*; et M. Boniface, éditeur du *Manue. des amateurs de la lang. franç.*, p. 308.)

EXAUCER. L'Académie ne le dit que de Dieu.

Racine a dit dans *Iphig.* (act. I, sc. 3):

Les vents nous auraient-ils exaucés cette nuit.

Le même (act. III, sc. 3):

.... Neptune et les vents, prêts à nous exaucer,
N'attendent que le sang que sa main va verser.

Et enfin, acte V, sc. 5:

Achille en ce moment exauce vos prières.

Et dans *Phèdre* (act. IV, sc. 6):

.... Et d'un père insensé
Le sacrilège vœu peut-il être exaucé.

Cette expression, dit Laveaux, est bonne en poésie, mais elle ne vaut rien en prose. Cependant on lit dans Massillon : « Sollicitez auprès d'un grand « la disgrâce d'un rival innocent, et, dès que la volupté le commande, vous « êtes bientôt exaucé. »

EXCUSE. Demander excuse, employé comme synonyme de demander pardon, est un vrai galimatias qui choque également et l'usage et la raison. En effet, on ne peut pas exiger des excuses d'une personne qu'on a offensée, ou la réparation serait pire que l'offense. Si donc j'ai commis une faute envers quelqu'un, ou contre la civilité, ou contre la discrétion, je dirai :

« Je vous fais mes excuses, je vous prie de m'excuser; alors quand celui que j'ai offensé est satisfait, il reçoit mes excuses, mais il ne m'accorde point d'excuses. (Le P. Bouhours, p. 44.)

Madame de Sévigné a dit : « Je vous demande excuse; » mais c'est en plaisantant. En général les bons écrivains ont dit : *Je vous fais excuse.*

Pour vous, je ne veux point, monsieur, vous faire excuse;
Je vous sers beaucoup plus que je ne vous abuse.

(Molière, *l'Ecole des Maris*, acte III, sc. dernière.)

Quoi ! tu faisais excuse à qui m'osait braver !

(P. Corneille, *Nicomède*, acte I, sc. 4.)

J'eus de l'ambition, je n'en fais point d'excuse. (Voltaire.)

« Monsieur, je vous fais mes excuses de tout ce que mes discours ont pu avoir d'irrégulier. »

Ménage, Domergue, Wailly, l'Académie dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, et, comme nous venons de le dire, le P. Bouhours rejettent absolument demander excuse. Il est vrai qu'on lit dans le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1798, que le mot excuse n'est guère d'usage qu'avec les verbes faire et demander; mais d'abord l'Académie, en contradiction avec elle-même, ne saurait contre-balancer l'autorité des bons écrivains, ni celle des grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté; ensuite on ne doit considérer comme l'opinion de l'Académie que celle qui est émise dans l'édition qu'elle a reconnue, c'est-à-dire, celle de 1762.

— L'Académie, en 1835, omet le mot demander, et n'indique plus que faire excuse. Ainsi donc elle condamne demander excuse pour demander pardon. D'un autre côté pourtant elle admet excuser dans le sens de pardonner, quoique le mot excuse ne soit jamais synonyme de pardon. A. L.

EXCUSE, PARDON. On fait excuse d'une faute apparente, on demande pardon d'une faute réelle : l'un est pour se justifier, et part d'un fond de politesse; l'autre est pour arrêter la vengeance, ou empêcher la punition, et désigne un mouvement de repentir.

« Le bon esprit fait excuser facilement. Le bon cœur fait pardonner promptement. » (*Synonymes* de Girard.)

EXCUSABLE, INEXCUSABLE, PARDONNABLE, IMPARDONNABLE, adjectifs.

Excusable, inexcusable se disent des personnes et des choses, par raison que le verbe excuser peut avoir pour régime direct un nom de personne ou un nom de chose. « Cet homme est fort excusable d'avoir fait cela. » « Cette faute n'est pas excusable. » (L'Académie.)

Tous libres d'être bons, tous se sont faits coupables;
Les anges, fils du ciel, furent moins excusables.

(Delille, *le Paradis perdu*, livre III.)

PARDONNER. Quand ce verbe a pour régime un nom de personne, c'est toujours le régime direct qu'il faut employer; on dit : « La mort me

« pardonne à personne, » et non pas : « La mort ne pardonne personne. »
On lit dans Racine (*Phèdre*, act. II, sc. 5) :

Des droits de ses enfants une mère jalouse,
Pardonne rarement au fils d'une autre épouse.

Dans Boileau (*Épître XII*) :

Pardonnez-vous sans peine à tous vos ennemis.
Dans La Fontaine (*Fables*, I, 7 : *la Besace*) :

Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hommes.
Dans Publius Syrus : « Pardonnez souvent aux autres, jamais à vous-mêmes. »

Dans Voltaire (*Catiline*, acte III, sc. 8) :

On pardonne aisément à ceux qui sont à craindre.
« Nous pardonnons souvent à ceux qui nous ennuiant ; mais nous ne pardonnons pas à ceux que nous ennuyons. » (La Rochefoucauld.) — « Pardonnons aux autres comme si nous faisons souvent des fautes, et abstons-nous du mal comme si nous n'avions jamais pardonné à personne. » (Wailly.)

Quand *pardonner* a pour régime un nom de chose, il prend soit le régime direct, soit le régime indirect : « On pardonne facilement la négligence du style, mais on ne pardonne pas toutes les puérilités qu'un auteur a mises dans un livre. » — « Le monde juge sévèrement de tout, et ne pardonne pas la moindre sottise. » (L'Académie.) — « Dieu pardonne tout, et les hommes rien. » (Villedieu.) — « On pardonne une offense, une injure, une insulte ; mais on ne pardonne pas à quelqu'un ses talents, son mérite, sa supériorité. » (Laveaux.)

Il ne pardonne point les endroits négligés. Boileau, *Art poétique*, chant I.
Il ne pardonne pas aux vers de la Pucelle. (Boileau. *Satire IX.*)
Pardonne, cher Hector, à ma crédulité. Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 6.)

PARDONNABLE, IMPARDONNABLE. M. Laveaux (au mot *Adjectif*) est d'avis, ainsi que l'Académie, Vaugelas, Th. Corneille, d'Olivet, dans leurs *Remarques sur Racine*, et les Grammairiens modernes, que, puisque l'on ne dit pas avec le régime direct *pardonner une personne*, on ne doit pas dire *cette personne est pardonnable* ; mais il veut que l'on puisse dire : « Cette personne est *impardonnable*, » puisque l'on dit : « Cette personne est *irréprochable*, » quoique l'on ne puisse pas, comme pour le verbe *pardonner*, donner au verbe *reprocher* un régime direct quand on parle des personnes.

Il nous semble que ce rapprochement du mot *impardonnable* avec le mot *irréprochable* n'est pas heureux. En effet, le mot *inexcusable* se dit dans le sens que l'on veut donner à *impardonnable*, de même que le mot *excusable* se dit dans le sens de *pardonnable* ; et dans aucun dictionnaire, à l'exception de celui de Laveaux, on ne trouve d'exemple où le mot *impardon-*

nable soit employé en parlant des personnes, quoique l'on en trouve pour le mot *irréprochable*.

D'ailleurs, n'est-ce pas de la part de M. Laveaux une contradiction de dire que le mot *pardonnable* ne se dit pas des personnes, parce que l'on ne dit pas *pardonnez une personne*, et de vouloir cependant que l'on dise : « Cette personne est *impardonnable*. »

Ce qu'ont dit tous les Grammairiens et l'Académie est beaucoup plus conséquent ; tous sont d'avis que l'on dise cette faute est *pardonnable*, *impardonnable*, puisque l'on dit *pardonnez une faute* ; mais ils ne veulent pas plus que l'on dise cette personne est *impardonnable*, que cette personne est *pardonnable*, puisque l'on ne dit pas *pardonnez une personne*.

Les écrivains se sont conformés à cette décision. Aucun d'eux ne s'est servi du mot *pardonnable*, ni du mot *impardonnable* en parlant des personnes.

Corneille a dit dans le *Cid* (acte III, sc. 4) :

Madame, croyez-moi, vous serez excusable.

Dans *Sertorius* (acte IV, sc. 2) :

Bien qu'un si digne objet le rendit excusable.

Racine (*Phèdre*, acte I, sc. 1) :

Un long amas d'honneurs rend Thésée excusable.

Crébillon (*Pyrrhus*, acte IV, sc. 4) :

Je ne sais si l'amour peut nous rendre excusables,
Mais il ne doit jamais nous rendre méprisables.

Et Boiste : « On est *inexcusable* de ne pas profiter de l'exemple et de l'expérience d'autrui. »

EXEMPLE. « Imiter l'exemple de quelqu'un. » Cette locution, dit M. Chapsal, n'est pas française : « On suit l'exemple de quelqu'un, » et « l'on imite quelqu'un. » — *Imiter*, d'après la définition qu'en donnent l'Académie et tous les lexicographes, signifie *suivre l'exemple, prendre pour exemple* ; de sorte que mettre le mot *exemple* avec le mot *imiter* semble une incorrection.

Cependant, fait observer le même critique, en regardant comme une faute *imiter l'exemple de quelqu'un*, il ne faut pas croire qu'*imiter l'exemple* soit toujours une expression vicieuse ; en effet, on doit dire *imiter l'exemple*, lorsque *exemple* est pris dans un sens physique et matériel. Un maître donne à ses élèves une exemple à copier, soit d'écriture, soit de dessin ; les élèves doivent chercher à *imiter cette exemple*, en copiant les traits du dessin ou de l'écriture. Ainsi, ce n'est que lorsque ce mot est employé au moral qu'on doit dire : *suivre l'exemple*, au lieu de *imiter l'exemple*.

Quoi qu'il en soit de l'observation que fait M. Chapsal, les écrivains les plus corrects ont indifféremment dit : « suivre l'exemple de quelqu'un, » et « imiter l'exemple de quelqu'un. »

Voici ensuite comment s'exprime sur cette difficulté M. Laveaux :

« Suivre l'exemple de quelqu'un » n'est pas toujours une phrase correcte, et souvent il faut dire : « imiter l'exemple de quelqu'un. » — On *suit des conseils, des avis*; ils indiquent, ils tracent une route, et on la suit. Mais qu'est-ce qu'un *exemple*? C'est une qualité morale, une action bonne ou mauvaise, considérée comme pouvant être *imitée*. On ne *suit* pas une qualité morale, on ne *suit* pas une action bonne. On dit : « C'est une action à imiter, c'est une action qu'il ne faut pas imiter; » et non pas : « C'est une action à suivre, c'est une action qu'il ne faut pas suivre. » Qu'est-ce qu'imiter? C'est prendre pour modèle. Or, on ne suit point un modèle, du moins dans le sens dont il est question ici; on tâche de l'imiter. Bossuet a dit : « Imiter un si bel exemple, et laissez-le à vos descendants. »

Je ne nie pas cependant, continue Laveaux, qu'on ne puisse dire souvent *suivre l'exemple* de quelqu'un, mais c'est dans le cas où il s'agit de la conduite que l'on tient, des efforts que l'on fait, d'une carrière que l'on parcourt. Je dirai donc : « Voyez comme votre frère étudie, et *suivez* son exemple; « votre ami se fait estimer par son travail et son activité, *suivez* son exemple; « un seul grenadier monta à l'assaut, les autres *suivirent* son exemple. » Mais lorsque le modèle que l'on propose est complet, lorsqu'il n'y a plus rien à y ajouter, on emploie *imiter* : « Votre frère s'est avancé par sa conduite, *imitiez* son exemple; votre ami s'est enrichi par son travail et son économie, *imitiez* son exemple. » On ne *suit* pas l'exemple des personnes qui n'existent plus, on *imité*; le modèle est complet, il n'y a plus rien à suivre, il s'agit d'imiter. On ne dit pas : « Suivez les exemples de vos ancêtres, » mais : « *Imitez* les exemples de vos ancêtres. »

Je suis fils de César, j'ai son *exemple à suivre*.

(Voltaire, le *Triumvirat*, acte V, sc. 2.)

Ils *suivront* votre *exemple*, ils seront sans élémence.

(Le même, *Agathocle*, acte IV, sc. 2.)

Suivez donc son *exemple*, écoutez ses maximes. (Delille, *la Pitié*, chant 1.)

..... Que la Grèce instruite *imite* votre *exemple*.

(Voltaire, *les lois de Minos*, acte V, sc. dernière.)

..... Je ne connais personne

Qui ne *d'ave* *imiter l'exemple* que je donne. (Racine, *Mithridate*, acte I, sc. 9.)

Imite mon *exemple*; et lorsqu'une cabale,

Un flot de vains auteurs follement te ravale,

Profite de leur haine.

(Boileau, *Épître VII*.)

Imitez cet *exemple* : à leur prison stérile

Enlevez ces brigands.

(Delille, *la Pitié*, chant II.)

Vous pouvez sans rougir

Imiter mon *exemple*, à mes lois obéir. (Longepierre, *Médée*, acte IV, sc. 5.)

EXHALER. L'emploi de ce mot est beau au figuré; voici plusieurs exemples qu'il est bon de connaître :

... Lorsqu'autrefois Horace après Lucile

Exhalait en bons mots les vapeurs de sa bile. (Boileau, *Satire VII*.)

Plus heureux mille fois si ma bouche ravie
S'unissait à la tiepne en *exhalant* la vie.

(Baour-Lormian, *Jérusalem délivr.*, chant II.)

Il *exhale* sa rage en hurlements horribles. (Delille, trad. de l'*En.*, liv. II.)

On dit que, plein de rage, à la face des dieux,

Son courroux *exhala* ce discours furieux. (Le même, livre IV.)

Un jour que de Glycère, accusant les mépris,

Il *exhalait* sa plainte au temple de Cypris. (Roucher, poème des *Mois*, chant II.)

Le monstre en expirant se débat, se replie;

Il *exhale* en poisons les restes de sa vie. (Voltaire.)

Exhaler se construit aussi avec le pronom personnel au propre et au figuré.

..... Que tes vains secours cessent de rappeler

Un reste de chaleur tout prêt à *s'exhaler*. (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 4.)

C'était en ces discours que *s'exhalait* ma plainte.

(J.-B. Rousseau, *Ode 12*, livre I.)

Ma triste voix *s'exhale* en regrets inutiles. (Roucher, poème des *Mois*, chant X.)

EXORABLE. Cet adjectif, dit Voltaire, devrait se dire : c'est un terme sonore, intelligible, nécessaire, et digne des beaux vers de P. Corneille.

Th. Corneille, dans *Ariane*, Baour-Lormian, ainsi que Montesquieu et Mirabeau s'en sont servis; pourquoi donc ne l'admettrait-on pas?

— L'Académie, en 1835, l'a adopté; mais elle remarque qu'il est peu usité. Nous croyons pourtant qu'on peut en faire un bon usage. A. L.

EXPIRER. Ce verbe est du nombre des verbes neutres qui admettent les deux auxiliaires *être* et *avoir*; mais il faut distinguer le sens propre du sens figuré. Dans le sens propre, il convient aux personnes ainsi qu'aux animaux, et se conjugue avec *avoir*. On dit donc : « Jésus-Christ *a* expiré sur l'arbre de la croix, » et non pas : « Jésus-Christ *est* expiré. » — « Il *a* expiré entre mes bras, » et non pas : « Il *est* expiré... » (L'Académie, au mot *Expirer*; d'Olivet, dans ses *Rem. sur Racine*; et le P. Brumoy.) — « Lorsque le requin *a* expiré, on voit encore pendant longtemps les différentes parties de son corps donner tous les signes d'une grande irritabilité. » (M. de Lacépède, *Poissons ovipares*.)

Dans le sens figuré, *expirer* ne convient qu'aux choses inanimées, et se conjugue avec *être* : « La trêve *est* expirée, » et non pas *a* expiré. (Mêmes autorités.)

D'après ces principes, il est clair qu'on dira aussi bien : « Mon bail *expiré*, « il faut que je me retire. » — « La trêve *expirée*, on reprendra les armes; » que : « mon bail *étant expiré*, il faut que je me retire; la trêve *étant expirée*, « on reprendra les armes, » parce que dans tous les verbes, excepté dans les verbes neutres, qui se conjugent avec *avoir*, l'auxiliaire peut être sous-entendu.

Mais on s'exprimerait incorrectement si l'on disait *un homme expiré*, puisque *expirer*, quant aux personnes, ne se dit qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et qu'*ayant* ne se supprime jamais; d'ailleurs *expirer*, quant aux personnes, est,

de même que *marcher*, un verbe neutre : or, comme on ne peut pas dire *un homme marché*, de même on ne peut pas dire *un homme expiré*.

Le principe que nous rappelons ici se trouve consacré par d'Olivet, dans une remarque qu'il a faite sur ces vers du grand Racine :

..... A ces mois, ce héros expiré,

N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 6.)

La Grammaire exige : « ce héros ayant expiré. »

Legendre, Linguet, M^{me} de Sévigné et Voltaire (dans *Zaïre*, acte V, sc. 10 ; dans les *Guèbres*, acte V, sc. 5, et dans sa préface du *Commentaire sur la Sophonisbe de Corneille*) ont aussi fait usage de cette mauvaise locution.

Mais l'Académie et tous les Grammairiens en ont également fait justice.

— Boniface, après Laveaux, pense qu'on peut dire d'une personne : *Elle a expiré*, et *elle est expirée*, selon qu'on a en vue une action passée ou un état présent. Voilà donc déjà deux Grammairiens distingués qui prennent parti pour Racine. Mais de plus tous les écrivains défendent cette expression.

« Quelle misérable vétule de grammaire ! s'écrie Voltaire. Pourquoi ne pas dire *ce héros expiré*, comme on dit *il est expiré* ? Il faut remercier Racine d'avoir enrichi la langue à laquelle il a donné tant de charmes, en ne disant jamais que ce qu'il doit, lorsque les autres disent tout ce qu'ils peuvent. » La Harpe ajoute qu'on ne peut défendre au poète de dire *héros expiré*, quand tout le monde peut dire *jour expiré* ; et qu'il faut donner à la précision en poésie ce qu'on donne à l'usage dans le discours ordinaire. Ainsi donc cette expression peut être permise. A. L.

EXPRÈS, EXPRESSÉMENT.

Expressément n'est pas la même chose qu'*exprès*. *Exprès* signifie à dessein, *expressément* veut dire en termes exprès, formels : « On fait une chose *exprès* ; on dit une chose *expressément*. »

Ainsi, dans ces vers de l'*École des Maris* (acte II, sc. 9) :

J'ai voulu l'acheter l'édit *expressément*,

Afin que d'Isabelle il soit lu hautement.

c'est du mot *exprès* que Molière aurait dû se servir. (Bret, *Commentaire sur Molière*.)

Hautement donne lieu à une faute semblable : c'est aussi un mot pris dans une fausse acception, à cause de sa grande affinité avec le mot propre. On dit *hautement* sa pensée, c'est-à-dire, hardiment, résolument ; on lit, on parle *haut*, c'est-à-dire, d'une voix haute. (M. Auger, *Commentaire sur Molière*.)

F, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (*Le Dictionnaire de l'Académie*.)

FAIRE. Quand ce verbe est précédé de la négative *ne* et suivi de la conjonction *que* et d'un infinitif, il s'emploie avec ou sans la préposition *de* ; mais l'emploi ou la suppression de cette préposition change absolument le sens de la phrase ; et en effet : « Cet homme *ne fait que de sortir*, *ne fait que d'arriver*, » signifie qu'il y a très peu de temps qu'il est sorti, qu'il est arrivé.

Et : « Cet homme *ne fait qu'entrer et sortir*, *ne fait que jouer*, » signifie qu'il est dans un mouvement continu, qu'il joue sans cesse, qu'il entre et sort sans cesse. (L'Académie et M. Auger, *Commentaire sur Molière : les Précieuses ridicules*, acte II, sc. 12.)

De cette observation il suit nécessairement que ce serait mal s'exprimer que de dire, sans faire usage de la préposition *de* : « Il *ne fait que* sortir de « maladie, » car l'intention de celui qui parle n'est pas de dire qu'il sort sans cesse de maladie, mais d'exprimer qu'il sort tout récemment de maladie. Vertot, au lieu de dire : « Agé à peine de dix-huit ans, et ne faisant que « sortir des écoles, » devait donc dire : « et ne faisant que de sortir des « écoles. » Et Des Essarts, qui a écrit : « Abandonner un enfant qui *ne fait que* sortir des entrailles de sa mère, » a donc aussi, en omettant la préposition *de*, dit autre chose que ce qu'il avait intention de dire. (*Le Dictionnaire critique de Féraud*.)

Faire se met souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter, comme : « Je n'écris plus autant que je *faisais* autrefois, » c'est-à-dire, que j'écrivais. — « Il n'a pas aussi bien marié sa dernière fille qu'il a fait les autres, » c'est-à-dire, qu'il a marié. (Vaugelas.) — « On ne peut s'intéresser plus tendrement que je *ne fais* (que je ne m'intéresse) à ce qui vous touche. » (M^{me} de Sévigné.) *Faire*, dans ce cas, prend les régimes qu'ont les verbes qu'il remplace. (*Le Dictionnaire critique de Féraud*.)

Une des propriétés du verbe *faire* est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe dont le sens est toujours actif ; d'où il résulte que le verbe *faire* doit être précédé des pronoms *lui*, *leur*, et non des pronoms *le*, *la*, *les*, lorsque l'infinitif a un régime direct : car un verbe actif ne peut avoir deux régimes directs : « On *lui fit* obtenir un emploi, on *lui fit* faire cette démarche ; » et qu'il veut les pronoms *le*, *la*, *les*, toutes les fois que le verbe à l'infinitif n'a point après lui de régime direct : « On *le fit* renoncer à ses prétentions ; on *le fit* consentir à cette demande. » (*Le Dictionnaire critique de Féraud*.)

Enfin, on observera que, toutes les fois que le mot *faire* n'est pas suivi d'un article ou de son équivalent, il forme une façon de parler tellement familière qu'on ne peut en général l'employer dans le vers héroïque ; aussi Voltaire, dans son *Commentaire sur Corneille*, a-t-il blâmé ce grand tragique d'avoir dit dans *Nicomède* (acte II, sc. 2) :

Mais gardez-vous aussi d'oublier votre faute ;

Et comme elle *fait brèche* au pouvoir souverain, etc.